

Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Pour information



Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Nord

Carte Assemblée le : 16/09/2012
Etat : 11/7/2012
Sources : DGM 50, DGM Nord Pas-de-Calais
(1) Scan 25 kg - Page 6
Email : dtdm@nord.gov.fr

Limite communale de TAISNIERES-SUR-HON

Infrastructures


- Départementale
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PdIP)
Source : Conseil Général 59

Etablissements Industriels / Sois Pollués

- Installation Classée pour la protection de l'Environnement
Source : Dreal - CRT GAZ

Patrimoine Naturel

- ZNIEFF de Type 1
Source : Dreal
- Nom des ZNIEFF N°0082
BOIS DE LA HAUTE LANIERE,
BOIS HOYAUX ET BOIS DU FAY
- Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picarde
- Inventaire Espèce Buisé 2005
Source : Ddtm59 - Signale Conseil Régional



Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Les objectifs sont la connaissance permanente
aussi exhaustive que possible des espèces naturelles,
terrestres et marines, dont l'état est exposé
sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème
soit sur la présence d'espèces de plantes
ou d'animaux remarquables.

Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire
de première génération est en cours de modernisation.

- type I : secteurs de superficie
ou général limitée, caractérisés par la présence d'espèces,
d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables,
ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés,
ou qui offrent des potentialités biogéographiques importantes.

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'influence (SCOE, PLE) et cartes communales et les
décisions administratives dans le domaine de l'eau préserver les zones
humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante
humide annexée au SDAGE (carte N° 21) et sur l'identification des zones
humides qui est faite dans le SAGE.

La répartition des Zones à Dominantes Humides du SDAGE (1/50 000) est donc fournie à titre indicatif,
et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides
révisées (1), ainsi que les prescriptions de préservations.

(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation
des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses
objets.

Annexes